BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2873

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

539 013 300 RCS Clermont-Ferrand.
JEPY CONSEIL.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 255000.00 EUR.
Adresse : 1, Chemin des Narces, Lieu-Dit le Barbancet, 63580 Le Vernet-Chaméane.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : VALCALOU Société par actions simplifiée au capital de 355 000 euros Siège social : 296 Avenue Pasteur (ZA Les Sables), 33185 LE HAILLAN 538 954 769 RCS BORDEAUX ET JEPY CONSEIL Société à responsabilité limitée au capital de 255 000 euros Siège social : 1 Chemin des Narces - Lieu-dit Le Barbancet, 63580 LE VERNET CHAMEANE 539 013 300 RCS CLERMONT FERRAND AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 16.04.2026. La société VALCALOU, société par actions simplifiée au capital de 355 000 euros, dont le siège social est 296 Avenue Pasteur, (ZA Les Sables), 33185 LE HAILLAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 538 954 769 RCS BORDEAUX, et la société JEPY CONSEIL, société à responsabilité limitée au capital de 255 000 euros, dont le siège social est 1 Chemin des Narces - Lieu-dit Le Barbancet, 63580 LE VERNET CHAMEANE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 539 013 300 RCS CLERMONT FERRAND, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société VALCALOU par la société JEPY CONSEIL. La société VALCALOU ferait apport à la société JEPY CONSEIL de la totalité de son actif, soit 646 135 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 744 034 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à – 97 899 euros. La société JEPY CONSEIL détenant la totalité des 35 500 parts composant le capital social de la société VALCALOU, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts de VALCALOU détenues par JEPY CONSEIL un mali de fusion de 639 819 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er Janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société VALCALOU depuis le 1ER Janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société JEPY CONSEIL. La fusion sera réalisée dans les 30 Jours suivant la présente parution. La société VALCALOU sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX pour la société VALCALOU en date du 17/04/2026 - au greffe du Tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND pour la société JEPY CONSEIL en date du 17/04/2026 Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de

la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent..

